

Les contrefaçons franchissent les frontières suisses en petits envois

Berne, 10 mars 2010 – Les commandes passées par Internet et les contrefaçons dans les bagages des voyageurs ayant occasionné en 2009 pratiquement le double d'interventions de l'Administration des douanes par rapport à 2008. STOP A LA PIRATERIE a décidé d'engager des mesures de sensibilisation.

Le nombre d'interventions de la douane suisse dues à la saisie de biens contrefaits a pratiquement doublé pour passer de 1297 en 2008 à 2402 en 2009. Le trafic commercial de marchandises enregistre une hausse des interventions à la douane de 1176 à 1622 cas, le trafic touristique de 121 à 780 cas en 2009 (bien que l'Administration des douanes ne soit autorisée à intervenir dans ce domaine que depuis juillet 2008). Plusieurs biens étant généralement confisqués à chaque intervention, les 780 saisies douanières dans le trafic touristique ont permis de retenir 1798 contrefaçons. Dans l'ensemble, la valeur estimée des biens saisis a toutefois baissé. La douane a été confrontée à de nombreux petits envois (95% des envois suspects pesaient moins de 5 kg), trouvés le plus souvent dans le trafic postal ou le trafic du courrier.

Les sacs et les vêtements continuent d'être la cible privilégiée des contrefaçons. Les médicaments et les montres font également souvent l'objet de saisies en raison de violations de droits à la marque ou au design, auxquelles s'ajoutent les infractions respectivement à la loi sur les produits thérapeutiques (1154 cas en 2009 contre 687 cas en 2008) et à la loi sur le contrôle des métaux précieux (1065 cas en 2009 contre 1085 cas en 2008).

La majorité des contrefaçons provient de Chine, hormis celles de médicaments qui sont généralement fabriquées en Inde. Le plus souvent, les voyageurs achètent les contrefaçons en Turquie, dans l'Union européenne ou en Thaïlande.

Depuis juillet 2008, la douane est chargée d'intervenir également dans le cas d'importations de contrefaçons en petites quantités et pour l'usage privé, que celles-ci soient expédiées par poste ou qu'elles se trouvent dans les bagages de voyageurs. Aussi, si un particulier domicilié en Suisse commande un bien contrefait en ligne, sa livraison en Suisse pourra être confisquée et détruite à la douane, ce qui constitue parfois une bien mauvaise surprise pour lui. Lorsqu'il passe une commande auprès d'un vendeur ayant une adresse suisse ou européenne, il n'a souvent pas conscience que la livraison a lieu directement à partir du pays de production et qu'elle est donc susceptible d'être retenue à la douane.

La plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie, STOP A LA PIRATERIE, une initiative commune de l'économie et de l'administration suisses, s'engage activement dans la sensibilisation des consommateurs. Aussi a-t-elle élaboré une fiche informative en collaboration avec le *Konsumentenforum* kf sous la forme d'une liste d'indices permettant de repérer les contrefaçons. Une deuxième fiche intitulée « Vous avez acheté une contrefaçon : que faire ? » explique aux consommateurs de quelle manière ils peuvent se défendre et à quels services ils peuvent s'adresser pour dénoncer les contrefaçons. De plus, STOP A LA PIRATERIE sera à nouveau présente à l'aéroport cet été au moment des départs en vacances afin de mettre les touristes en garde contre les risques et les dangers des produits contrefaits. En effet, les contrefacteurs ne respectent pas les

normes de sécurité, de qualité ainsi que de protection de l'environnement et des employés afin de réduire au maximum les coûts de production. L'industrie du faux participe du crime organisé qui réalise des bénéfices au détriment des autres.

Annexe :

- [Statistiques 2009 de l'Administration fédérale des douanes dans le domaine de la contrefaçon et de la piraterie](#)

Liens :

- [Statistiques 2008 de l'Administration fédérale des douanes dans le domaine de la contrefaçon et de la piraterie](#)

- Fiches [« Reconnaître les contrefaçons »](#) et [« Vous avez acheté une contrefaçon : que faire ? »](#) (disponibles uniquement en allemand)

Informations complémentaires :

Sur STOP A LA PIRATERIE : Anastasia Li-Treyer, présidente de l'association STOP A LA PIRATERIE, 031 377 72 66

Concernant la situation juridique : Félix Addor, vice-président de l'association STOP A LA PIRATERIE, 031 377 72 01

Direction générale des douanes, section Procédures douanières, 031 324 92 24